

POLICY FOR TRAVEL SUBSIDIES FOR THE CHA ANNUAL CONFERENCE IN MONTREAL, MAY 1985

SSHRC, through SSFC, will likely grant the CHA funds to help defray some of the travel and accommodation costs of the 1985 conference. This grant is the sole source of funds available to the CHA to assist members traveling to the conference.

- A) To oversee the distribution of these funds the CHA executive has named an ad hoc committee composed of the Treasurer (Chairman), the CHA President (or a delegate), and the 1985 Programme Chairman (or a delegate).
- B) The CHA will pay as much as possible of travel and accommodation costs for members and invited guests, but does not undertake to pay the full extent of such expenses. Participants in the 1984 conference will be aware that the grant from SSHRC was insufficient to cover all the allowable costs they incurred. All members, therefore, should apply first to their own institutions for subsidy.
- C) If full allowable claims cannot be covered, the amount awarded will be based on the cost of transportation. In most instances this will be charter class return airfare within Canada.
- D) Applicants for subsidies must be CHA members or invited guests participating in the annual conference and have registered with the CHA.
- E) Travel advances may be granted to qualified applicants whose estimated transportation costs exceed \$100. Applications must reach the Treasurer before May 15, 1985.
- F) All who wish to receive subsidies from the CHA must complete and submit a Travel Expense Claim, accompanied by original receipts, to be received at the CHA office by June 25, 1985.
- G) Categories of participants are as follows:
 - 1. CHA President, Council Members and 1985 Programme Committee: for those attending both Council Meetings and for members of the Programme Committee: Charter return airfare, or mileage at \$0.20 mile/\$0.12 kilometre (not to exceed charter return airfare); bus service to and from airports; four nights single-room accommodation in university residence and per diem (\$20/day). For Council members attending only one Council Meeting: Charter return airfare or mileage rates (see above); bus service to and from airports; two nights single-room accommodation and per diem incidentals.

DIRECTIVE CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX DEPLACEMENTS POUR LE CONGRES ANNUEL DE LA SHC A MONTREAL, MAI 1985

Le CRSHC, par l'intermédiaire de la FCSS, accordera à la SHC une certaine somme pour aider à défrayer le transport et le séjour de ceux/celles qui assisteront au congrès annuel de 1985, à Montréal. La SHC n'aura que cette subvention pour assister ses membres qui se rendront au congrès.

- A) L'Exécutif de la SHC a confié la distribution de ces fonds à un comité ad hoc, composé de la Présidente (ou un représentant(e)), du trésorier et du président du Comité du programme de 1985 (ou un(e) représentant(e)).
- B) La SHC défraiera, dans la mesure du possible, les coûts de transport et de séjour des membres ou des invité(e)s qui assisteront à la conférence. Elle ne s'engage pas à rembourser ces coûts au complet. Ainsi, pour le congrès de Guelph, les fonds ont été insuffisants pour couvrir toutes les dépenses justifiées encourues par les participant(e)s. Tous(tes) les participant(e)s devraient d'abord s'adresser à leur institution pour être subventionnés, ne serait-ce qu'en partie.
- C) Si les réclamations ne peuvent pas être couvertes en entier, le montant alloué dans chaque cas sera basé sur le coût du transport. Dans la plupart des cas, cela équivaldra à un aller-retour, au Canada, par avions nolisés.
- D) Les personnes qui feront application pour obtenir des subventions doivent être membres en règle de la SHC ou être invité(e)s à participer au congrès et s'y être inscrit(e)s sous la couverture de la SHC.
- E) Des avances pourront être fournies aux applicants qui seraient qualifiés et dont le coût estimé du déplacement excéderait 100\$. Ce genre de demande devra parvenir au trésorier avant le 15 mai 1985.
- F) Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la SHC devront remplir un formulaire de réclamation de frais de voyage, accompagné des reçus justificatifs. Le tout devra parvenir au bureau de la SHC, le 24 juin 1985, au plus tard.
- G) Voici les catégories d'applicants se qualifiant et ce qu'ils pourront réclamer:
 - 1. Présidente de la SHC, membres du conseil et comité du programme pour 1985. Ceux(celles) participant aux deux réunions du conseil et les membres du comité du programme: avion nolisé aller-retour ou, 0,20\$ le mille/0,12\$ le kilomètre (ne doit pas excéder le coût d'un vol nolisé); autobus vers et à partir des aéroports; quatre nuits dans une chambre simple en cité universitaire et 20\$ faux-frais par jour (4 jours). Membres du conseil n'assistant qu'à une réunion: avion nolisé aller-retour ou taux milliaire (comme ci-haut); autobus vers et à partir des aéroports; deux nuits, chambre simple en cité universitaire et 20\$ de faux-frais par jour (2 jours).

2. Participants: for those giving papers, commentators, animateurs, chairpersons of panels, panelists, those reporting to CHA Council or the AGM: Charter return airfare or mileage rates (as in no. 1); bus service to and from airports; single-room accommodation in university residence for two nights; per diem incidentals at \$20/day for two days.
3. Graduate Students: Up to \$4000 will be set aside to aid graduate students from outside the Montréal area, with an interest in subjects being dealt with at the conference. Charter return airfare or mileage (as in no. 1); bus service to and from airports; single-room accommodation in university residence for one night; incidentals at \$20 per day for two days; CHA registration fee of \$25.
4. Chairpersons of sessions (other than panels): applications will be considered for travel funds, on the same basis as those in group (2), only if funds are available after the claims of participants in groups (1-3) have been met. It should be noted that it was not possible for the CHA to subsidize the attendance of chairpersons at the conference in Guelph.
5. Those attending: CHA members, who pay the CHA registration fee and attend the conference, will also be entitled to apply for a partial subsidy, at the rate of No. 4 above. Subsidies will be awarded, however, only if funds are available after the claims of applicants in categories (1-4) have been met. No funds were available for this purpose in 1984.

John Hilliker
Treasurer

* * * * *

MINUTES OF THE ANNUAL GENERAL MEETING OF THE CANADIAN HISTORICAL ASSOCIATION HELD AT THE UNIVERSITY OF GUELPH, 12 JUNE 1984.

1. The President, Ramsay Cook, opened the meeting at 16:40 with some 150 members in attendance.
2. He asked for a minute's silence in tribute to those historians who died over the year -- Lewis H. Thomas, Keith Matthews, Peter Brown and Séraphin Marion.
3. The minutes of the previous annual general meeting, held on 6 June 1983 at the University of British Columbia, were adopted as printed in the Autumn 1983 Newsletter. (Horn/Trofimenkoff)

2. Participants: ceux(elles) qui feront des exposés, les commentateurs(trices), les animateurs(trices), les président(e)s ou les participant(e)s des tables rondes, les rapporteurs au Conseil ou à l'Assemblée générale annuelle: avion nolisé aller-retour ou taux milliaire (comme no. 1); autobus vers et à partir des aéroports; deux nuits dans une chambre simple en cité universitaire.
3. Etudiants des 2^o et 3^o cycles. Une somme totale de 4,000\$ sera mise de côté pour être divisée entre des étudiant(e)s des 2^o et 3^o cycles vivant hors de la région montréalaise et qui ont un intérêt évident dans les sujets qui seront abordés à Montréal. Les étudiant(e)s qui se qualifieront pourront réclamer: avion nolisé aller-retour ou taux milliaire, (comme en 1); autobus vers et à partir des aéroports; une nuit, chambre simple en cité universitaire; 20\$ de faux-frais pour un jour; frais d'inscription de 25\$ au congrès de la SHC.
4. Président(e)s des sessions (autres que les tables rondes): Les demandes de remboursement seront étudiés à partir des mêmes critères qu'en (2) si des fonds restent après que les réclamations des groupes 1 à 3 auront été réglées. Notez qu'il ne fût pas possible, à la SHC, de rembourser ceux et celles qui avaient présidé les sessions de Guelph.
5. Pour les autres participant(e)s: Les membres de la SHC qui s'inscriront à la SHC et assisteront au congrès auront aussi droit à une aide partielle, si l'état des ressources le permet et selon les modalités décrites en 4. Ces remboursements seront étudiés après que les catégories précédentes auront été servies. En 1984, aucun montant n'a pu être dégagé à ce titre.

John Hilliker
Trésorier

* * * * *

PROCES-VERBAL DE LA REUNION ANNUELLE DE LA SOCIETE HISTORIQUE DU CANADA TENUE A L'UNIVERSITE DE GUELPH LE 12 JUIN 1984.

1. Le président, Ramsay Cook, ouvre la séance à 16h40 en présence de 150 membres.
2. Il demande ensuite à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des historiens décédés durant l'année: Lewis H. Thomas, Keith Matthews, Peter Brown et Séraphin Marion.
3. Le procès-verbal de l'assemblée annuelle, tenue à l'université de la Colombie-britannique, le 6 juin 1983, est adopté tel que publié dans le Bulletin d'automne 1983. (Horn/Trofimenkoff)